



Déclarations et Discours

N^o 80/9

SUGGESTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION FUTURE DE L'OIT

Allocution prononcée par le ministre du Travail du Canada, l'honorable Gerald A. Regan, à l'Assemblée plénière de la 66^e session de la Conférence internationale du travail, Genève, le 13 juin 1980

...Je me joins à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à la Grenade, au Vietnam, à Sainte-Lucie, au Lesotho et au Zimbabwe, les derniers membres en date de l'Organisation. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a toujours eu pour but ultime l'universalité de sa composition, et l'adhésion récente de ces membres constitue une nouvelle étape en ce sens. Ma délégation espère que la Chine trouvera bientôt le moyen de jouer au sein de l'Organisation le rôle actif qu'elle assume de plus en plus dans d'autres organisations onusiennes.

Nous sommes particulièrement heureux de la réintégration des États-Unis au sein de l'OIT. Mon gouvernement partageait un grand nombre des préoccupations qui, en 1975, ont conduit les États-Unis à se retirer. A l'instar d'autres représentants, nous nous réjouissons des changements apportés depuis cette époque à l'atmosphère de la Conférence et, plus particulièrement, des efforts déployés par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour supprimer les causes de ces préoccupations. Mon gouvernement estime cependant qu'il n'y a pas lieu de nous endormir sur nos lauriers. Tous ceux qui, parmi nous, se dévouent à l'avenir de cette Organisation devront encore veiller à ce que la situation que nous avons tant déplorée en 1975 ne se reproduise pas. C'est pourquoi j'aimerais poursuivre maintenant avec quelques observations d'ordre général.

Tout d'abord, j'aimerais souligner de nouveau que le gouvernement canadien a toujours signifié clairement à toutes les institutions spécialisées de l'ONU qu'il n'accepte pas dans leurs délibérations et décisions l'insertion de considérations politiques, lorsque celles-ci ne sont pas conformes à leur constitution et à leurs règlements. Cette position peut s'expliquer très facilement. Pour que le système onusien réponde aux attentes des États membres, il doit être fonctionnel et efficace. Chaque composante du système doit adhérer fidèlement à son mandat et respecter la répartition des rôles sur laquelle repose le système. L'ignorance de cette règle ne peut qu'entraîner le mécontentement des États membres et de la communauté mondiale à l'égard d'un système sur lequel reposent tant d'espairs. L'Organisation a eu énormément à faire pour répondre aux situations qui règnent aujourd'hui dans nos pays concernant les travailleurs. Alors qu'elle s'efforce de relever le défi des années 80, ses ressources limitées ne peuvent et ne doivent être détournées vers des débats stériles lorsqu'il y a tant à faire, partout dans le monde, pour rehausser les conditions de travail à des niveaux souhaitables.

En second lieu, nous devons, lors de cette Conférence, nous préoccuper avant tout d'établir les priorités futures du programme de l'Organisation. Nous sommes à un stade où tous les gouvernements doivent affronter de graves contraintes économiques.

Il nous revient donc de veiller à ce que la modération, en plus d'être imposée aux organisations internationales dont nous sommes membres, soit également adoptée par elles. Nous devons résister à la tentation de nous lancer dans de nouvelles entreprises trop ambitieuses ou onéreuses, sans réduire ou éliminer d'anciens programmes. Nous devons nous abstenir notamment d'utiliser la reprise des contributions des États-Unis à l'OIT comme justification suffisante pour élargir le programme.

J'aimerais maintenant aborder la question des relations qu'entretiennent le Canada et l'OIT. Nos gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que nos travailleurs et employeurs, continuent à appuyer pleinement l'OIT et ses programmes. L'Organisation jouit d'une expertise de pointe. Le directeur général et ses collaborateurs ont fait preuve d'un leadership de très haut niveau. J'aime à penser, et je crois que mes vœux ici seront partagés, que de nombreux Canadiens ont contribué de façon substantielle aux travaux de l'Organisation. M. Joe Morris, en sa qualité de président du Groupe des travailleurs, M. Kalmen Kaplansky, anciennement de ce Groupe et aujourd'hui directeur du Bureau canadien de l'OIT, M. Keith Richan, président de l'Organisation internationale des employeurs, et M. John Mainwaring, un représentant du gouvernement dont, il y a à peine quelques jours, certains d'entre vous ont parlé en termes élogieux lors de la réunion du Conseil d'administration.

Les termes de la déclaration de Philadelphie stipulent que dans l'application des programmes et des principes de l'OIT, il doit être dûment tenu compte du degré de développement de chaque peuple. Il n'est pas facile de déterminer ce que cela signifie pour le Canada: nous sommes un pays extrêmement vaste, mais non une grande puissance. Nous sommes peut-être une puissance industrielle si l'on se fonde sur les normes de l'Organisation (ce qui, encore récemment, a été reconnu), mais notre population compte aussi des pauvres selon nos propres critères. Lorsque l'OIT se penche sur les problèmes des classes défavorisées, elle se penche sur les problèmes d'un grand nombre de Canadiens. Lorsqu'elle exprime certaines inquiétudes à l'égard du déséquilibre du développement, elle aborde une réalité canadienne. Lorsqu'elle s'intéresse aux pratiques déplorables des entreprises multinationales, elle touche un problème ressenti par les Canadiens. Et lorsqu'elle met l'accent sur les besoins en formation, elle souligne un problème éprouvé aujourd'hui même par les Canadiens.

L'économie canadienne, comme celles d'un grand nombre d'autres États membres, est sensible aux cycles de la demande en matières premières et en produits semi-finis. L'inflation a eu son influence. Dans certaines régions, le chômage atteint un niveau intolérable. Il y a pourtant ici un certain paradoxe: le nombre de personnes possédant un emploi n'a jamais été aussi élevé, tout comme le nombre de femmes sur le marché du travail. Mais au Canada, certains emplois restent encore vacants à cause du nombre important de chômeurs qui n'ont pas la formation voulue.

Le plan à moyen terme de l'OIT et le rapport des directeurs généraux accordent une importance toute particulière à la formation. Sans pour autant remettre cette préoccupation en question, je me demande si la coordination ou la gestion centralisée constitue la solution au problème. Il est évident que chaque pays devra déployer des efforts pour former sa main-d'oeuvre, tout en tenant compte de ses conditions de développement et de la nature de ses institutions. Il est également évident que les

employeurs et les syndicats devront prendre des mesures d'envergure pour mettre au point, au besoin avec l'aide du gouvernement, les programmes appropriés à chaque branche particulière de l'industrie, dans un pays aussi décentralisé que le Canada. Les gouvernements ne peuvent se substituer aux employeurs et aux syndicats, qui connaissent ou devraient connaître de première main les besoins en matière de formation. Les gouvernements peuvent adopter des mesures allant dans le sens de ces besoins, ils peuvent aider à les identifier et à couvrir les frais particuliers que leur solution entraînerait. Dans cet esprit, mon gouvernement a annoncé il y a quelques jours la mise en place d'un certain nombre d'importants nouveaux programmes de formation s'adressant tout particulièrement aux femmes, aux autochtones et à certains autres groupes de travailleurs, pour lesquels une approche globale s'avère appropriée étant donné la nature générale des désavantages qui les handicapent sur notre marché du travail. Par contre, les gouvernements ne sont pas en mesure de déterminer quelles entreprises auront besoin, dans les mois ou les années à venir, de travailleurs spécialisés. Seuls les employeurs et les syndicats sont en mesure de le faire.

Plusieurs compagnies canadiennes consacrent une partie importante de leurs ressources à la fusion des besoins de planification à long terme et des besoins en main-d'oeuvre. C'est avec plaisir que je constate que les employeurs canadiens en tant que groupe, et le Congrès du travail du Canada ont également fait cause commune dans ce domaine.

Sur la base de ce raisonnement, et tout en acceptant les grandes lignes de l'analyse sur laquelle le plan à moyen terme repose, je me demande s'il ne serait pas préférable, dans une première étape, de faire réviser ce plan par un groupe de travail qui conviendrait des priorités de formation que devraient adopter l'OIT et les États membres. Le Canada est prêt à reconnaître que, même si la question de la formation est commune à tous les pays, les solutions qu'il nous faut trouver devront être adaptées à nos besoins particuliers.

Permettez-moi maintenant d'aborder ce qui est ou devrait être l'autre principal aspect du travail de l'OIT à l'heure actuelle. Personne ne met en doute la nécessité constante d'établir de nouvelles conventions et recommandations. Il conviendrait cependant que l'on s'attache davantage à élargir l'application des nombreuses normes importantes que la Conférence a déjà adoptées. Pour que l'OIT devienne la conscience du monde du travail, il est certains gestes essentiels que la Conférence pourrait poser. Au fil des ans, l'OIT a adopté des normes qui couvrent les nombreux problèmes fondamentaux auxquels font face travailleurs et travailleuses. La Conférence, en sa qualité d'instance décisionnelle auprès des syndicalistes, des représentants des employeurs et des ministres du Travail des divers gouvernements, s'est prononcée sur la nécessité d'établir et de protéger certains droits et libertés liés au travail (liberté d'association, droit à la négociation collective, égalité des chances pour les hommes et les femmes et pour les travailleurs de toutes races), d'abolir l'exploitation des enfants au travail, d'établir des conditions de travail sûres et saines et d'accorder des traitements adéquats, et sur d'autres questions analogues.

Suffit-il que la Conférence de l'OIT consacre la majeure partie de son temps à adopter norme après norme, année après année? Ou devrait-elle faire davantage pour

promouvoir l'application de normes adoptées dans le passé, pour traduire dans la réalité de tous les jours ces décisions d'une importance vitale? Je constate qu'une seule commission de la Conférence a reçu le mandat de traiter de cette question – tandis que les quatre autres commissions sont chargées de rédiger de nouveaux textes juridiques. Cette proportion était justifiée il y a quelques années, lorsque la Conférence n'avait pas encore adopté un vaste ensemble de conventions et de recommandations, et lorsque le nombre de membres de l'OIT était encore relativement restreint. Je propose aujourd'hui que le programme des travaux de la Conférence à cet égard soit réexaminé.

Il est vrai que l'OIT compte déjà une commission chargée de l'application des recommandations, mais elle ne suffit pas à la tâche. Elle ne peut qu'effleurer la surface du problème de l'application. Le gouvernement du Canada a proposé plus tôt cette année au Conseil d'administration de l'OIT une façon d'améliorer la situation, à savoir que l'ordre du jour de la Conférence inclue périodiquement un examen des importantes conventions ou groupes de conventions de l'OIT. Cet examen ne remplacerait pas le travail de la commission sur l'application des normes, mais lui servirait plutôt d'appoint. L'objectif serait d'analyser la situation mondiale dans le cadre des objectifs de ces conventions, de déterminer leur degré d'application, d'examiner les obstacles à surmonter pour réaliser ces objectifs, et de proposer à l'OIT certaines activités qui permettraient d'en rendre l'application plus efficace. J'espère que le Conseil d'administration accueillera favorablement cette proposition qui, je le crois fermement, renforcerait l'utilité de l'OIT et améliorerait les conditions de travail, au sens le plus large du terme.

Si ceux qui participent au travail de l'OIT désirent vraiment que justice soit faite pour les travailleurs, il ne suffit pas d'une séance annuelle de rhétorique. Nous pouvons avoir l'air progressif sur le plan politique si chaque année, nous adoptons des normes nouvelles et de portée plus large comme déclarations de principe.

Si, par contre, nous avons vraiment à coeur l'amélioration des conditions de travail, nous nous devons de reconnaître qu'il y a, sur cette planète, d'immenses régions où même les normes et les droits les plus fondamentaux proclamés il y a des années par l'OIT ne sont pas encore appliqués.

Hier, le *Financial Times* de Londres soulignait que le gouvernement de l'Afrique du Sud refusait toujours de fournir aux travailleurs noirs des conditions de perfectionnement égales ou intégrées et il est évident que nombre de ces travailleurs ne reçoivent peut-être pas un salaire se situant au-dessus du seuil de pauvreté.

Il y a une foule d'autres exemples de gouvernements qui violent les droits les plus fondamentaux des travailleurs. C'est pourquoi j'estime que nous devrions nous attacher davantage au respect, à l'échelle mondiale, des principes que nous avons déjà adoptés, plutôt que de consacrer une trop grande part de nos énergies à faire une publicité peut-être exagérée autour de la déclaration de nouvelles normes.

J'espère également que le directeur général se penchera sérieusement, et dans les meilleurs délais, sur une proposition faite à la Conférence il y a quelques jours par le

représentant du gouvernement des États-Unis. Ce dernier a recommandé avec insistance qu'une étude soit entreprise sur les normes internationales minimales du travail. Une analyse a donc été proposée pour définir le rôle que l'OIT devrait jouer dans tous nouveaux systèmes de normes minimales. Il n'y a pas lieu, à ce stade, d'explorer davantage cette question, mais le Canada non seulement appuie cette proposition, mais se dit également prêt à coopérer pleinement avec le directeur général dans l'exécution de cette importante révision qui devrait être de très grande portée.

Nous vivons à une époque dont on a dit que le changement était le seul facteur constant, et cet état de chose pose aux organisations comme l'OIT de nouveaux défis.

Tout en nous préoccupant de plus en plus de l'application des normes minimales établies, nous devons également avoir conscience des problèmes naissants et des nouvelles options dès qu'ils se posent à nous, partout dans le monde.

Toute la question du travail à temps partiel constitue l'un de ces développements qui nécessiteront une attention particulière dans de nombreux pays, surtout dans les pays industrialisés comme le Canada. En effet, dans ces pays, le déclin de la population active, la pénurie de travailleurs spécialisés et le vieillissement de la population imposent l'utilisation accrue de travailleurs qui ne sont en mesure de consacrer qu'une partie de la période normale de travail à leur employeurs. Les recherches indiquent que les travailleurs à temps partiel font partie d'une classe de travailleurs désavantagés en termes de traitement, d'indemnités et de sécurité. Les obstacles à la syndicalisation de ces travailleurs doivent être examinés. Le report volontaire de l'âge de la retraite semble une solution probable. La nécessité du recyclage et le rôle de plus en plus actif des femmes mariées sur le marché du travail sont liés à certains aspects du problème des travailleurs à temps partiel. Il s'agit là d'une question sur laquelle nous devons nous pencher de plus en plus dans les années à venir si nous voulons que les desseins de l'OIT soient vraiment universels.

Tout compte fait, l'OIT doit s'occuper avant tout de la tâche fondamentale que l'histoire lui a confiée. A mes yeux, cette tâche vise à assurer l'épanouissement de la valeur intrinsèque de tous les êtres humains pour qu'ils puissent travailler dans la dignité, protégés de la précarité de leur situation, comme le Pape Jean-Paul II l'a déclaré en fin de semaine dernière lors de sa visite en France; pour que leur famille puisse connaître la sécurité découlant de conditions de travail justes, et qu'ils ne soient pas troublés par l'angoisse permanente que crée le vieillissement. Que chaque travailleur trouve le chemin de la paix et de la sécurité, pendant qu'il est encore temps. Ainsi seront acquises la paix et la sécurité véritable dans le monde — comme il a été si ardemment souhaité lors de la fondation de l'OIT.